

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.09.125.B**

**Acquisition de véhicules légers (VL) et véhicules utilitaires légers (VUL) neufs et occasions – 8 lots - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 août 2025

**Secrétaire de Séance:** Francis LAURENT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION**

N°2025.09.125.B

Rapporteur : Madame CHIRON

**ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS (VL) ET VEHICULES UTILITAIRES LEGERS (VUL) NEUFS ET OCCASIONS – 8 LOTS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE

Enjeux : [90401 -9) POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

GrandAngoulême procède régulièrement à l'acquisition de véhicules utilitaires légers neufs et occasions.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2113-10, R2113-1, L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, du code de la commande publique, pour l'acquisition de véhicules utilitaires légers neufs et occasions – 8 lots.

Conformément aux articles R2162-1 à 6 et R2162-7 à 12 du code de la commande publique, pour chacun des lots, il est proposé de passer un accord-cadre multi-attributaires avec la conclusion de marchés subséquents, avec engagement sur un montant maximum.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, le nombre maximum d'attributaire par lot sera de 4.

Cet accord-cadre concerne 2 types de véhicules : particuliers et utilitaires (neufs ou d'occasion), pour 3 types de motorisation : thermique, hybride et électrique. Dans le cadre de la politique de verdissement de la flotte de GrandAngoulême, l'acquisition de véhicules à très faibles émissions est privilégiée (VTFE). Ainsi, le choix des motorisations s'oriente en priorité vers des véhicules électriques (lots 3 et 6). Lorsque cette solution n'est pas compatible avec les usages ou contraintes spécifiques des postes, il est envisagé d'opter pour une motorisation hybride (lots 2 et 5). En dernier recours, si aucune de ces alternatives ne répond aux besoins, des véhicules thermiques pourront être choisis (lots 1 et 4), incluant les moteurs diesel qui sont compatibles avec le carburant de type HVO (huile végétale hydrotraitée) utilisé au sein du parc de véhicules communautaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250904-2025\_09\_125b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025

Publication : 09/09/2025

Ces préconisations correspondent aux engagements pris par GrandAngoulême dans son plan de transition interne, à savoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2021 (délibération n°2023.09.171). Ces objectifs ont également été intégrés au SCOT valant Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 2 juillet 2025. En outre, la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 introduit aux articles L. 224-7 à L. 224-12 du code de l'environnement des obligations d'acquisition de véhicules à faibles émissions (VFE) et à très faibles émissions (VTFE). Pour les collectivités territoriales, leurs groupements, et leurs établissements publics :

- À partir de 2025, au moins 40% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE ;
- A partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des VTFE.

L'accord-cadre est allotie et décomposé en 8 lots de la manière suivante :

N° du lot	Objet du lot	Montant maximum par an
1	Véhicules particuliers neufs, motorisation thermique	150 000 € HT
2	Véhicules particuliers neufs, motorisation hybride	150 000 € HT
3	Véhicules particuliers neufs, motorisation électrique	150 000 € HT
4	Véhicules utilitaires neufs, motorisation thermique	200 000 € HT
5	Véhicules utilitaires neufs, motorisation hybride	200 000 € HT
6	Véhicules utilitaires neufs, motorisation électrique	200 000 € HT
7	Véhicules particuliers d'occasion	100 000 € HT
8	Véhicules utilitaires d'occasion	120 000 € HT

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de 4 ans.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, à signer le marché ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

**D'IMPUTER** la dépense sur la ligne 21828 tous budgets.

<b>Pour : 21</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--